



Procès Verbal Assemblée Générale du Club Arc-en-Self des 2 et 3 Juin 2016 à Annecy

Le jeudi 2 juin à 13h30, la Présidente Gaëlle Auffret ouvre la séance du Club des Utilisateurs d'Arc en Self en accueillant chaleureusement tous les participants, puis Odile Pizzato décrit les modalités pratiques des deux journées. Les travaux débutent par les ateliers de travail. L'assemblée plénière étant programmée, pour le lendemain.

A compter de 14h30, les participants ont débattu par groupe d'environ 20 personnes, des thèmes suivants :

- * Les opérations de rentrée scolaire
- * Les démarches éco-responsables dans la restauration scolaire et les autres domaines
- * La dématérialisation en marche : Dem'Act
- * Les droits constatés : liens entre l'agence comptable et les établissements rattachés
- * La gestion des accès extérieurs : les volontés des collectivités territoriales
- * Correspondre avec les familles
- * Une association des utilisateurs, pourquoi faire ?

Les opérations de rentrée scolaire :

Début de la télé-inscription sur AFELNET dans certaines académies. Certains regrettent que les documents « intendance » ne soient pas intégrés dans cette inscription en ligne.

La technique du guichet unique semble appliquée dans bon nombre d'académies.

Certains envisagent d'imprimer les documents se trouvant sur Afelnet et de recevoir les familles ensuite pour revoir tous les documents et s'assurer qu'il n'y ait pas d'oubli ou d'erreur.

Le problème des chèques demandés lors de l'inscription a été évoqué. Ils devraient être encaissés avant les vacances (en vertu de la réglementation, qui veut que tout chèque doit être encaissé dans les deux jours suivant leur réception). Quelques pistes : Autoriser un délai de paiement à toutes les familles, l'inconvénient beaucoup de paperasserie et un travail concentré à la rentrée, le prélèvement automatique,.... L'existence d'échéancier qui remplacerait les avis aux familles a été évoquée.

Les démarches éco responsables :

Beaucoup d'initiatives des collectivités locales pour favoriser l'achat local et les circuits courts ont été présentées. Cependant certains ont fait part de leur méfiance à adhérer aux groupements de commande des collectivités (qui sont souvent des plateformes d'achat) qui dé-saisiraient les gestionnaires du cœur de leur métier.

Chasse au gaspillage

Expérience de « bar à salade », « bar à soupe » réduisant le gaspillage !

Achat d'une centrifugeuse pour presser les fruits non utilisés en fin de semaine, distribution les vendredis.

Valorisation des déchets

Travail pour éliminer le maximum d'emballage, certains fournisseurs reprennent leurs emballages. Mise en place de composteurs, Tri du pain (action contre la faim)

Ramassage (Alsace) par une société qui valorise les déchets (méthanisation, compost etc...) moyennant un coût pas beaucoup plus élevé que la redevance des ordures ménagères.

Disparition à terme des produits d'entretien et des produits phytosanitaires

Équipement de nettoyeur vapeur professionnel pour tendre vers la disparition des produits d'entretien. (les expérimentations faites donnent de très bons résultats.)



Equipement de « désherbeur » mécanique / thermique pour tendre vers zéro produits phyto.

La dématérialisation en marche :

Evolution de DEMACT annoncée : la possibilité pour l'agent comptable de visualiser les actes de tous les établissements du regroupement. Certains actes non transmissibles le deviennent dans la nouvelle mouture DEMACT (Exemple : l'admission en non valeur).

L'ordonnateur peut désormais déléguer la signature des actes à caractère financier à l'adjoint gestionnaire moyennant la possession d'une clé OTP.

Dématérialisation des factures : dans certaines académies, l'information n'a pas encore été transmise. La gestion se fera de manière dématérialisée maisavec édition des documents, jusqu'à l'arrivée de la nouvelle version de GFC.

L'importance de la tenue des engagements a été soulignée : la récupération de la facture sur la plateforme ne pourra se faire que grâce à son numéro d'engagement.

Les droits constatés : liens entre l'agence comptable et les établissements rattachés :

Constats :

- > L'application de l'Education Nationale gratuite, est souvent jugée « lourde » à utiliser, avec trop d'aller retour entre l'agence comptable et l'établissement, dont il dépend ; le transfert une fois effectué, ne peut plus être refait etc...

-> Tous les établissements d'une même agence comptable n'ont pas le même logiciel pour traiter cette problématique, d'où une difficulté supplémentaire pour l'agence comptable.

-> Connaissance approximative de ce qu'est un « droit constaté », manque d'une culture commune

Répartition possible des tâches entre l'AC et les établissements rattachés :

a. Le gestionnaire « va » jusqu'aux encaissements à travers sa régie. Le gestionnaire traite les prélèvements et transfère le fichier des prélèvements à l'agent comptable.

b. Le gestionnaire s'arrête aux droits constatés et transfère le fichier pour les opérations d'encaissement à l'agent comptable.

Configurations possibles avec Arc en Self

a. Mise en place d'un VPN, permettant à l'agence comptable de disposer d'un accès au logiciel (gestion des profils à paramétrer avec Alise)

b. Utilisation d'un logiciel de prise à distance, type Team Viewer, permettant à l'agence comptable de disposer d'un accès temporaire à la base de données de l'établissement rattaché.

c. Sauvegarde/restauration, permettant à l'agent comptable d'analyser le fichier des créances avant les encaissements.

Dans la mesure où le gestionnaire va jusqu'au bout des opérations, il est possible de travailler sans liaisons informatiques entre l'agence comptable et l'établissement rattaché. Il convient dans ce cas, de mettre en place des systèmes de contrôles les plus appropriés par rapport à la situation (rapprochement des états d'Arc en Self à un temps T avec le 4112, possibilité de simulation sur AES, mise en place d'un journal de bord retraçant toutes les opérations effectuées sur AES etc ...)

Les participants ont déploré un manque de culture commune, au-delà du logiciel Arc en Self, qui n'est qu'un outil. En effet, il semble impératif que les personnes traitant des droits constatés aient la connaissance des règles juridiques afférentes mais aussi de leur suite comptable.

Certaines académies (Lyon) incluent la formation aux droits constatés à la formation des nouveaux gestionnaires. D'autres académies proposent des formations spécifiques.



(Strasbourg). L'inconvénient de ces formations tient au fait qu'elles sont axées uniquement autour de l'utilisation de SIECLE GFE.

Une idée proposée serait de former les binômes : gestionnaire et personnel de l'agence comptable référente pour l'établissement.

La gestion des accès extérieurs :

Suite aux attentats du 13 novembre, les collectivités et l'Etat ont demandé aux établissements de bien vouloir se pencher sur la gestion des accès extérieurs afin de mieux contrôler les entrées. Selon la typologie des EPLE et en fonction des moyens humains, on trouve des situations très disparates :

Certains ont installé des visiophones, d'autres dressent des listes avec émargement au point d'accueil, d'autres encore font ouvrir les sacs pour un contrôle visuel. Un vaste chantier de réflexion est ouvert ...

Correspondre avec les familles :

La correspondance par SMS commence à rentrer dans les pratiques, sinon les espaces numérique de travail sont un bon moyen de communiquer avec les familles.

Une association pour quoi faire ? :

Ce thème a été évoqué autour de possibilités d'échanges informels (création d'un Forum ?)

Les formations soutenues par l'association sont très appréciées. Actuellement, les sessions ont été organisées pour des débutants ou des confirmés. Il a été proposé de rajouter des formations dites « thématiques » : Notamment pour les droits constatés et la gestion des voyages.

La photo actuelle du club :

C'est un lieu de travail, un lieu constructif, un lieu de paroles, un lieu de liberté, un lieu d'échanges professionnels, un lieu d'écoute, un lieu de rencontres, où toutes les régions sont représentées, on y apprend, on se rassure.

Le club est un réseau dynamique sans regard institutionnel pour juger dans lequel il n'existe pas de barrière hiérarchique.

La photo future

Le même club avec un axe formatif renforcé. Une information faite différemment soit au moment des assemblées régionales, soit par thèmes.

Le lendemain, **vendredi 3 juin** s'est tenue l'assemblée plénière au cours de laquelle la synthèse ci-dessus a été présentée. Les sujets suivants ont aussi été évoqués :

Résultats du vote des membres du bureau

Ont été élus au sein du Bureau du Club AES , pour une période de trois ans 2016-2019 : S. Arnould - G. Auffret - M.J. Bourgeois - M. Divay - S. Nicolas - O. Pizzato

Bilan des sessions de formation groupées financées par le Club qui ont concerné des débutants comme des confirmés et toujours le même niveau de satisfaction.

Point sur les dix réunions régionales, qui ont eu lieu de février à mars dernier, pour des échanges toujours aussi riches et agréables.

Marcel Divay attire une nouvelle fois l'attention de tous, sur l'utilité de consulter le site internet du Club www.clubarcenself.fr , qui recèle, notamment dans son espace adhérents, de trésors d'informations. Il rappelle que l'inscription à l'AG et le vote, ayant dû exclusivement être effectués sur le site, ont boosté le nombre d'inscrits.

Les adhérents ont exprimé leur souhait de connaître avant l'AG les thèmes des futurs ateliers 2017.



Ils aimeraient, pour certains, avoir le temps de les préparer et venir éventuellement avec un peu de documentation.

Parmi les quatre thèmes envisagés, deux concernent la communication et les relations et deux concernent la sécurité :

- * la communication en établissement (entre services de l'établissement , dans l'agence comptable...)
- * les nouvelles relations entre EPLE et collectivités territoriales (nouvelles régions, département, mairies....)
- * le document unique (sur quel support, intégration des risques psychosociaux....)
- * la sécurisation des personnes (PPMS.....)

Vient alors la **première formalité** : Le vote du Procès verbal de l'AG 2015 à Aix en Provence -> Voté à l'unanimité.

Deuxième formalité administrative, le vote du bilan 2015 (Voir lettre du CLUB n° 22) L'exercice 2015 présente **un déficit de 3 561,79 €** ,qui soustrait aux réserves des exercices précédents, porte le niveau de celles-ci à **88 452,47 €**. – Voté à l'unanimité.

Troisième formalité administrative, le vote du montant de la cotisation 2017 au Club. Celle-ci est baissée à 140 € -> Voté à l'unanimité

Un point sur les évolutions du logiciel Arc en Self a été détaillé par Pierre Benguigui et son équipe d'ALISE.

Clôture de l'assemblée générale :

Il est 16h30, Gaëlle Auffret remercie au nom de tous les participants Odile Pizzato pour la nouvelle excellence de son organisation et l'ensemble des participants pour la qualité de leurs contributions aux débats. L'Assemblée Générale du Club ARC-en-SELF® est alors déclarée close.

Rendez-vous est donné à tous pour la prochaine Assemblée Générale début juin 2017.